



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le six octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :

M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, M. Patrice GAUDRY, Mme Véronique PAUCHARD, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine HAYNAU donne pouvoir à Mme Sophie GRELL

Absent :

Mme Corinne MINETTE

Madame Josette DESVIGNES est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Techniques Urbanisme

D2026_74 SYDESL - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT - ECLAIRAGE PUBLIC PASSAGE AU LED - LES PERRAUDINS - LA BARRE - AVENUE CHAMP CORDET

Monsieur Abdelkrim MAY, adjoint aux travaux, explique que, dans le cadre de la rénovation et de modernisation de l'éclairage public communal, plusieurs opérations ont été étudiées avec le SYDESL (Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire), à qui la Commune a confié la compétence en matière d'éclairage public.

Ces travaux visent notamment à poursuivre le remplacement des équipements d'éclairage public existants par des équipements LED.

Secteurs Les Perraudins / La Barre

Le projet prévoit :

- le remplacement de 25 luminaires d'éclairage public standards, par des luminaires LED ;
- le remplacement de 5 luminaires d'éclairage public spécifiques, par des luminaires LED ;
- la création de 2 projecteurs destinés à l'éclairage du tunnel, nécessitant la réalisation d'une tranchée.

Le montant prévisionnel restant à la charge de la Commune s'élève à **27 600 € HT**.

Avenue du Champ Cordet

Le projet retenu prévoit :

- la conservation des mâts existants ;
- le remplacement de 23 luminaires d'éclairage public standards par des luminaires LED ;

Le montant prévisionnel restant à la charge de la Commune s'élève à **10 803 € HT**.

Le montant total prévisionnel à la charge de la Commune pour ces deux opérations s'élève ainsi à **38 403 € HT**.

Opération	Total travaux HT	Participation SYDESL	Contribution de la commune
Les Perraudins / La Barre – n° 540081	27 600,00 €	–	27 600,00 €
Avenue du Champ Cordet – n° 540087	10 803,00 €	–	10 803,00 €
Total des travaux	38 403,00 €	–	38 403,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget principal de la Commune ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux de rénovation et de modernisation du réseau d'éclairage public communal pour limiter sa consommation énergétique et son impact environnemental ;

Considérant les propositions techniques et financières établies par le SYDESL ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'ACCEPTER et DE VALIDER** le projet de travaux d'éclairage public concernant les secteurs Les Perraudins / La Barre, affaire n° 540081, pour un montant prévisionnel à la charge de la Commune de 27 600 € HT ;

Article 2 : **D'ACCEPTER et DE VALIDER** le projet de travaux d'éclairage public concernant l'avenue du Champ Cordet, affaire n° 540087, avec conservation des mâts existants, pour un montant prévisionnel à la charge de la Commune de 10 803 € HT ;

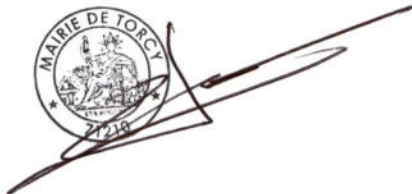
Article 3 : **D'APPROUVER** le montant total prévisionnel de la participation communale, soit 38 403 € HT ;

Article 4 : **DE DEMANDER** l'intervention du SYDESL sur la base des dossiers référencés ci-dessus ;

Article 5 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ces opérations ;

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE



Josette DESVIGNES,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, likely belonging to Josette Desvignes, is written over the text.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le1.4.OCT.2026.....
et publié, affiché ou
notifié le1.6.OCT.2026.....
LE MAIRE,

